



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 -97

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	23
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 28 novembre 2023

**OBJET : ROUTE
DÉPARTEMENTALE N°25 –
ROUTE D'HERMANCE -
AMÉNAGEMENT DE LA VOIE
VERTE – TRANCHE 3**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. CORNU C. QUERNEC
GARIN C. MATTERA A. CHANTELOT L.

EXCUSES : GEROUDET A. « pouvoir à
TRONCHON J. CHAMPEAU S. « pouvoir à
MORIAUD P. »

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Madame le maire présente au conseil municipal la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement de la voie verte, route d'Hermance – Tranche 3 sur la RD 25, du PR 0.000 au PR 0.475.

La présente convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;
- déterminer la maîtrise d'ouvrage
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service

Entre le département de la Haute-Savoie et la commune.

Cette opération d'aménagement prévoit :

- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large, séparée de la chaussée par une barrière bois dans 1 mètre de matériaux drainants et par une bordure double vue lorsque le foncier est contraint ;
- le recalibrage de la rd 25 à 5.80 de large (hors surlargeurs en courbe) ;
- l'aménagement des entrées riveraines par renforts au sol avec un marquage en résine gravillonnée ;
- la création d'ouvrages de soutènement pour permettre l'implantation de la piste cyclable.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-217400704-20231205-D2023_9



Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 376 181,58 € T.T.C., soit 1 146 817,98 € HT.

La participation financière du département, d'un montant de 235 815,56 € HT, est réparti comme suit :

- 149 415,56 € pour la part voirie
- 86 400,00 € pour la voie verte

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le maire à la signer.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

CHARGE Madame le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD

